

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

**Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 18 novembre 2021**

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délégation accordée à M le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 25 juin 2020.

**CONSIDÉRANT** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M le Maire en vertu de cette délégation.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**1 - Décision du 17 juin 2021 :**

Portant sur la location et maintenance d'un ordinateur de bureau supplémentaire au bureau RH auprès du fournisseur REX ROTARY (26 Valence) & CCLS Leasing Solution pour un montant de 300 € HT par trimestre pour une durée de 16 trimestres à compter du 26 juillet 2021.

**2 - Décision du 6 octobre 2021 :**

Portant sur la réalisation d'un collecteur des eaux pluviales sur le chemin de la Condamine auprès du fournisseur ARLAUD Alain (07 - Alba la Romaine) pour un montant de 1 850 € HT soit 2 220 € TTC.

**3 - Décision du 6 octobre 2021 :**

Portant sur des travaux de réfection de la voirie communale à Saint Philippe le Bas auprès du fournisseur STAP (07 - Aubenas) pour un montant de 2 901 € HT soit 3 481,20 € TTC.

**4 - Décision du 26 octobre 2021 :**

Portant l'achat d'un sèche-linge pour l'école maternelle publique auprès du fournisseur EXTRA-AVON MENAGER (07 - Le Teil) pour un montant de 727,42 € HT soit 872,90 € TTC.

-----  
En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,

VU les articles précédemment cités,

VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

**5 – Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbain sur plusieurs immeubles :**

Date DIA	Notaire ou demandeur	Immeuble

Fait à Alba La Romaine, le 18 novembre 2021

Le Maire,  
Pierre LAULAGNET

